



AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2022/07

Création de 4 écopoints

Place de l'Orme – Chemin de l'Ecluse

Château-Grenier – Les Dévens

& mise à jour de l'éclairage public à la Place de l'Orme

Bex, le 6 avril 2022

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Contexte du projet

La Municipalité souhaite améliorer la gestion des déchets au centre et dans les hameaux et a mené une réflexion sur les sites prioritaires.

Pour le centre, l'écopoint du Parc Ausset est régulièrement saturé et nombre de déchets sont laissés par les habitants à même le sol. Il est important de régler ce problème en améliorant la qualité des écopoint de la commune afin de réduire la pression sur ce dernier.

Même constat pour la Place de l'Orme où, malgré l'augmentation de la capacité de récolte des ordures ménagères, de nombreux sacs à ordures jonchent régulièrement le sol de la place.

Concernant les hameaux, la priorité est donnée aux Dévens où la situation est problématique car un écopoint est installé en zone de forêt pour la récolte du papier et des ordures. Ce site est malheureusement régulièrement souillé entraînant alors des pollutions en forêt et dans la Gryonne.

Finalement, nous profitons de ce préavis pour améliorer la qualité de récolte des déchets à l'Ecluse et à Château-Grenier ainsi que pour mettre à jour l'éclairage public à la Place de l'Orme en synergie avec les FMA.

2. Descriptif du projet

Le présent préavis, concerne donc 4 secteurs :

2.1 Place de l'Orme

Comme mentionné en préambule, nous rencontrons régulièrement des problèmes à cet endroit, avec des sacs déposés à côté des containers malgré 3 containers gris de 800 litres et 1 container de 3m³ pour les ordures ménagères. Esthétiquement aussi, il n'est pas très ragoutant pour les habitants du quartier et les passants, de voir des containers qui débordent et des déchets jetés à même le sol.

Le projet prévoit donc la pose de 2 containers enterrés de 5m³, de type Villiger, identiques à ceux existants au parc Ausset et qui seront prévus pour les ordures ménagères et les papiers/cartons pliés.

L'abri béton Gastrovert qui existe déjà, sera maintenu, mais déplacé vers les containers enterrés, ce qui permettra de les protéger en partie.

2.2 Chemin de l'Ecluse

Actuellement, il y'a 3 containers gris de 800 litres, au départ du chemin de l'Ecluse, à côté du pont sur l'Avançon.

Le projet prévoit la création d'un écopoint sur le même chemin, 100m plus loin, sur la parcelle communale n° 6421. Celui-ci accueillera 2 containers Villiger « hors-sol » de 3m³ chacun, pour les ordures ménagères et les papiers/cartons pliés. Un abri Gastrovert (la structure béton sera récupérée des Dévens) et un container à PET sont aussi prévus.

2.3 Château-Grenier

Aujourd'hui, les riverains déposent leurs sacs blancs officiels le long de la route, il n'y a pas de containers à ordures ménagères à cet endroit.

Le projet prévoit la pose de 2 containers Villiger « hors-sol » de 3m³ chacun, pour les ordures ménagères et les papiers/cartons pliés.

2.4 Les Dévens

La récolte des déchets aux Dévens est aujourd'hui disséminée à plusieurs endroits. Sur la place en grave vers le pont sur la Gryonne se trouvent les papiers/cartons, les verres et la benne à déchets verts. Juste avant, sur la même route, ainsi qu'au départ des Vélaires, on trouve 2 abris en bois avec des containers de 800 litres pour les ordures ménagères. Enfin, vers l'ancienne école, dans l'annexe jouxtant l'abribus, il y'a la récolte du PET et 2 containers pour ordures ménagères, ainsi qu'un abri béton pour le Gastrovert, posé à l'extérieur.

Une première variante avec containers enterrés, a été étudiée sur la place proche du pont sur la Gryonne, mais cette variante a dû être abandonnée car les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées avec la ligne à haute tension, lorsque le camion vient vider les containers.

La 2^{ème} variante qui a été étudiée se trouve sur la parcelle communale de l'ancienne école et prévoit 4 containers enterrés de 5m³ (verres-alu-papiers-ordures ménagères). La place libérée dans l'annexe de l'abribus, permettra d'y mettre le Gastrovert. Les papiers et verres proche de la Gryonne seront supprimés. Les 2 cabanons en bois pour ordures ménagères, sont conservés.

3. Procédure

Vu la minime importance des 4 projets, un permis de construire pourra être octroyé avec dispense d'enquête publique. En cas d'acceptation du présent préavis par le conseil communal, les commandes de matériel pourront être validées et les travaux de génie civil attribués au gré-à-gré, par lieu d'intervention.

4. Exécution des travaux

Pour tous les sites, il a été demandé aux différents services (Swisscom, Cablecom, FMA, Télédis et Gaz) leurs plans de repérages, afin de vérifier qu'aucune conduite ou tube ne passe dans la zone de terrassement.

4.1 Place de l'Orme

Les travaux de génie civil consistent en un terrassement général ayant une emprise approximative de 5.5 x 7.5m et une profondeur de 2.80m environ. Après la creuse, un radier en béton maigre doit être exécuté, afin de garantir une bonne planéité avant la pose des 2 fosses en béton, qui sera exécutée par le fournisseur. Un remblayage standard sera ensuite réalisé sur le pourtour des fosses, ainsi qu'une ceinture en boulets drainants sur la partie supérieure pour favoriser l'évacuation de l'eau, avant la pose d'un revêtement bitumineux autour des containers. Pour terminer, afin de les protéger, plusieurs poteaux et/bacs à fleurs seront posés autour.

Cette variante implique la perte d'une place de parc communale. Mais en supprimant l'arbre et en modifiant quelque peu le marquage, on pourrait récupérer celle-ci.

D'autre part, les Forces Motrices de l'Avançon prévoient des travaux de fouille début avril sur le secteur pour remplacer des câbles électriques sur leur réseau de distribution. Ces travaux n'ont pas d'incidence directe sur notre projet d'écopoint, mais nous souhaitons les mutualiser avec l'assainissement de nos installations d'éclairage public entre la place de l'Orme et le bâtiment principal des écoles (BAP).

Ainsi, en complément des coûts destinés à l'aménagement des containers enterrés, nous prévoyons le remplacement de nos câbles d'alimentation de candélabres et celui de 9 points d'éclairage. Le modèle choisi dépendra de l'étude en cours concernant notre plan directeur de l'éclairage public. Dans l'attente, des prix « moyens » seront pris en compte dans ce préavis.

4.2 Chemin de l'Ecluse

Des travaux de minime importance sont prévus, avec la création d'une place en grave de 20m², permettant la pose des divers containers. La bordure béton sera sciée et démolie sur 1.5m, pour permettre le passage des usagers. Pour terminer, il sera nécessaire de supprimer (rabotage) une place longitudinale, pour garantir l'accès au camion du transporteur, sans entraver le passage des véhicules.

4.3 Château-Grenier

Une palissade en bois a été demandée par les propriétaires de la parcelle. Celle-ci sera montée devant leur clôture existante et fera environ 10m de longueur, pour 1.80m de hauteur, fixée sur des socles en béton.

4.4 Les Dévens

Les travaux de génie civil consistent en un terrassement général ayant une emprise approximative de 7.5 x 7.5m et une profondeur de 2.80m environ. Après la creuse, un radier en béton maigre doit être exécuté afin de garantir une bonne planéité avant la pose des 4 fosses en béton, qui sera exécutée par le fournisseur. Un remblayage standard sera ensuite réalisé sur le pourtour des fosses, ainsi qu'une ceinture en boulets drainants sur la partie supérieure pour favoriser l'évacuation de l'eau. Afin de pouvoir exécuter un raccord propre avec le terrain naturel, il est prévu de poser une bordurette en béton de 8 x 25cm, qui délimitera la partie en enrobé bitumineux et le gazon. Pour terminer, après mise en place de la terre végétale et la pose du revêtement bitumineux, quelques arbustes seront plantés, pour cacher quelque peu les containers, derrière la barrière en bois, le long de la route.

5. Plan financier

Sur la base de différentes offres pour les postes d'infrastructures des déchets et d'une estimation pour les autres postes, les incidences financières se résument comme suit :

5.1 Place de l'Orme – Eclairage public

Travaux de génie civil	fr.	20'000.00
Nouveaux câblage	fr.	19'000.00
Remplacement de candélabres	fr.	24'000.00
Divers, imprévus et pour arrondir (env. 15%)	fr.	<u>9'423.40</u>
Total HT	fr.	72'423.40
TVA 7,7%	fr.	<u>5'576.60</u>
Total TTC	fr.	<u>78'000.00</u>

5.2 Place de l'Orme

Travaux de génie civil	fr.	20'000.00
Infrastructure gestion des déchets	fr.	20'000.00
Marquage et signalisation	fr.	1'000.00
Divers, imprévus et pour arrondir (env. 15%)	fr.	<u>6'353.75</u>
Total HT	fr.	47'353.75
TVA 7,7%	fr.	<u>3'646.25</u>
Total TTC	fr.	<u>51'000.00</u>

5.3 Chemin de l'Ecluse

Travaux de génie civil	fr.	3'000.00
Infrastructure gestion des déchets	fr.	4'500.00
Marquage et signalisation	fr.	500.00
Divers, imprévus et pour arrondir (env. 15%)	fr.	<u>1'285.05</u>
Total HT	fr.	9'285.05
TVA 7,7%	fr.	<u>643.45</u>
Total TTC	fr.	<u>10'000.00</u>

5.4 Château-Grenier

Infrastructure gestion des déchets	fr.	3'900.00
Palissade en bois	fr.	10'000.00
Divers, imprévus et pour arrondir (env. 15%)	fr.	<u>1'884.60</u>
Total HT	fr.	15'784.60
TVA 7,7%	fr.	<u>1'215.40</u>
Total TTC	fr.	<u>17'000.00</u>

5.5 Les Dévens

Travaux de génie civil	fr.	25'000.00
Infrastructure gestion des déchets	fr.	37'000.00
Divers, imprévus et pour arrondir (env. 15%)	fr.	<u>9'494.60</u>
Total HT	fr.	71'494.90
TVA 7,7%	fr.	<u>5'505.10</u>
Total TTC	fr.	<u>77'000.00</u>

Total TTC 5.1	Éclairage public	fr.	78'000.00
Total TTC 5.2 à 5.4	Écopoints	fr.	<u>155'000.00</u>
Total du préavis TTC		fr.	<u>233'000.00</u>

6. Conclusions

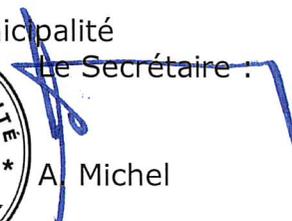
Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu** le préavis municipal 2022/07 ;
- ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de l'éclairage public à la place de l'Orme ;
- b) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la création de 4 écopoints à la Place de l'Orme, au chemin de l'Ecluse, à Château-Grenier et aux Dévens ;
- c) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 233'000.00 ;
- d) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 78'000.00 soit la part d'éclairage public sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 3'900.00 par an ;
- e) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 155'000.00 soit la part des écopoints sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 7'750.00 par an ;
- f) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

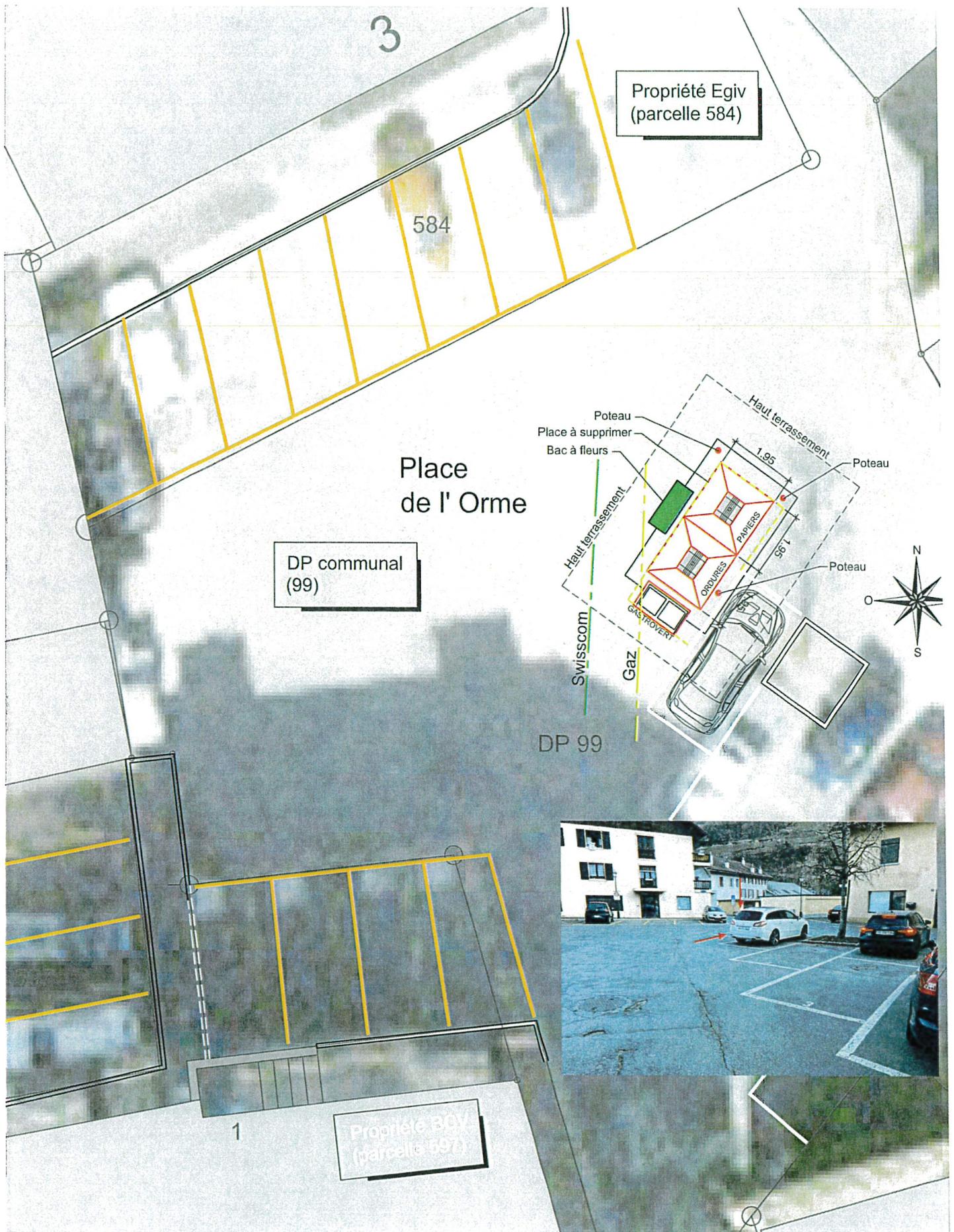
Au nom de la Municipalité
Le Syndic :  A. Cherubini
Le Secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, each containing a different symbol. The text 'MUNICIPALITE DE BEX' is written around the perimeter of the seal, with two stars on either side of the word 'DE'.

Annexe : plans des projets

Délégué de la Municipalité : M. Michael Dupertuis, municipal

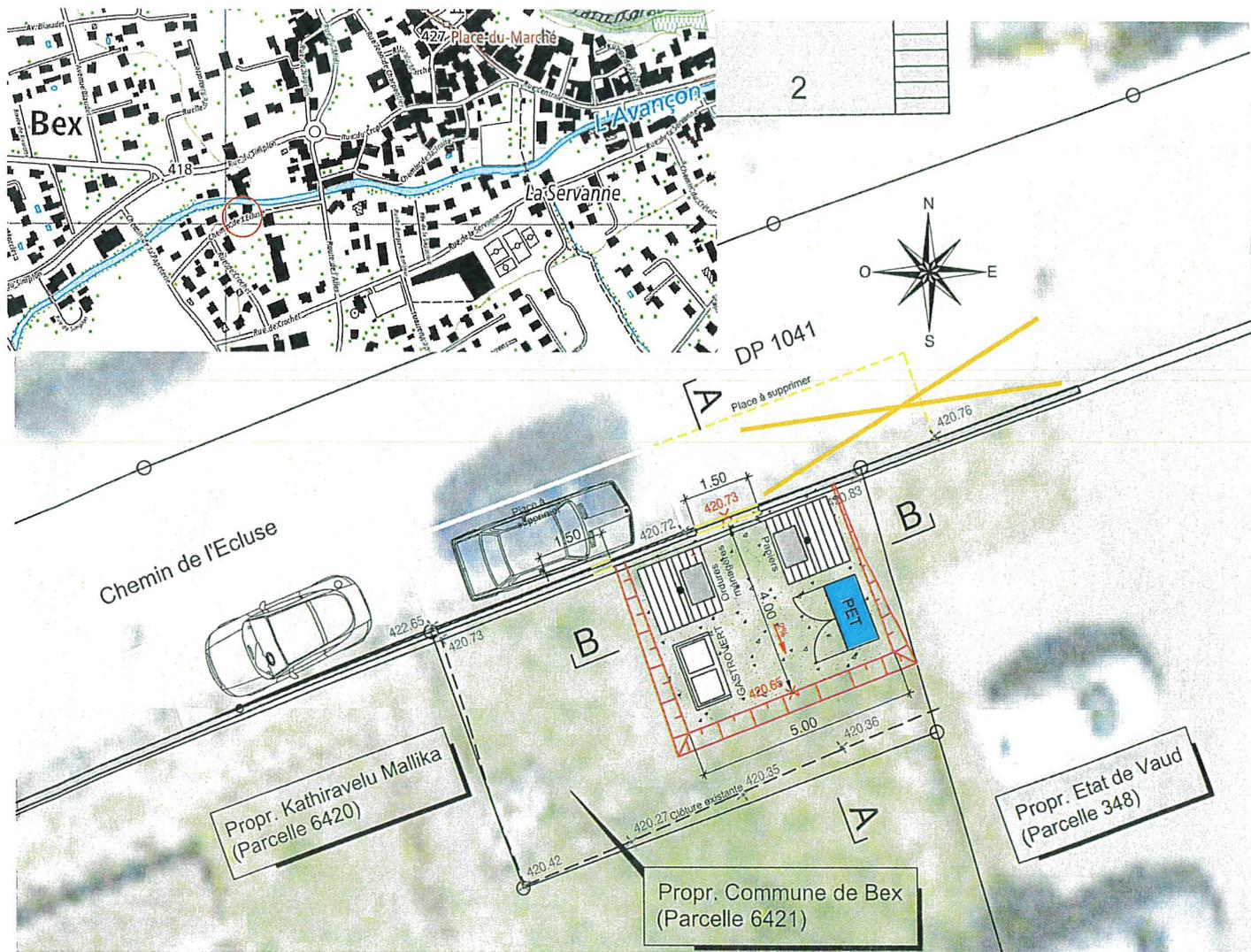


Place de l'Orme

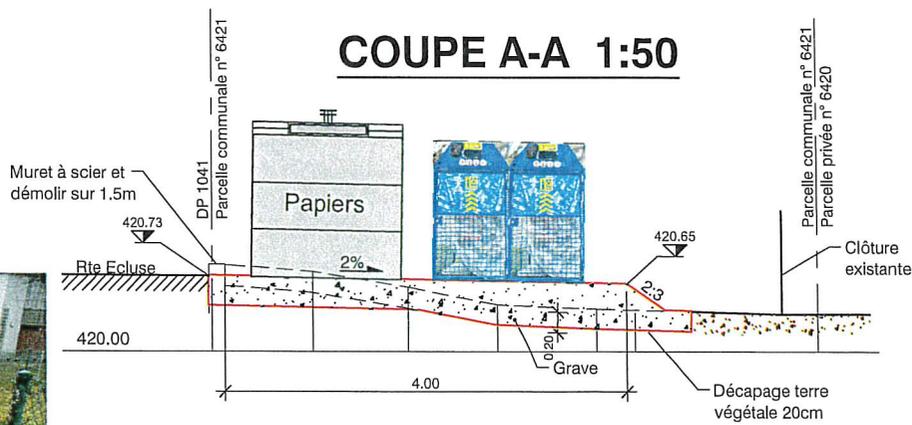
Avant-projet containers enterrés sur DP communal 99



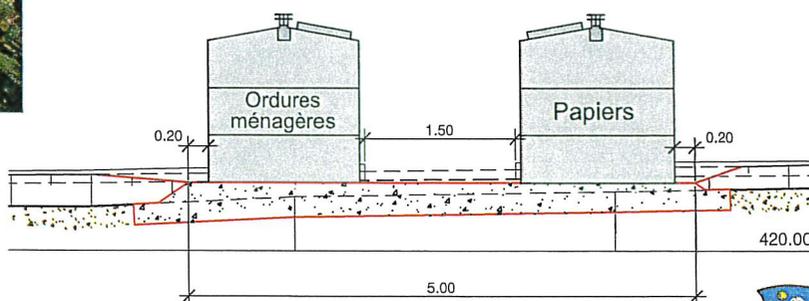
COMMUNE DE BEX
 SERVICE TECHNIQUE
 Bex, le 23.03.2022 / RM



COUPE A-A 1:50

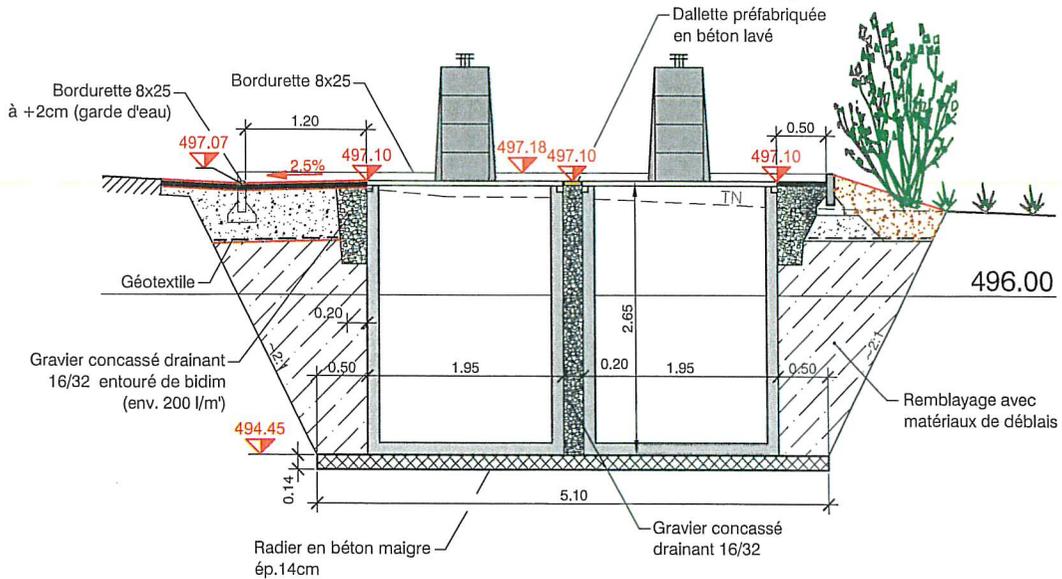


COUPE B-B 1:50

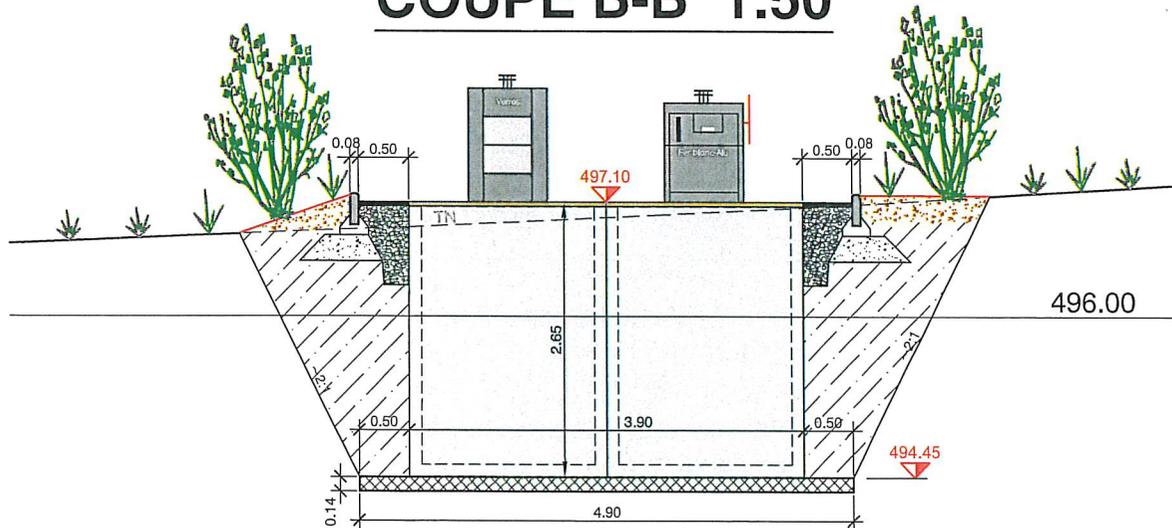


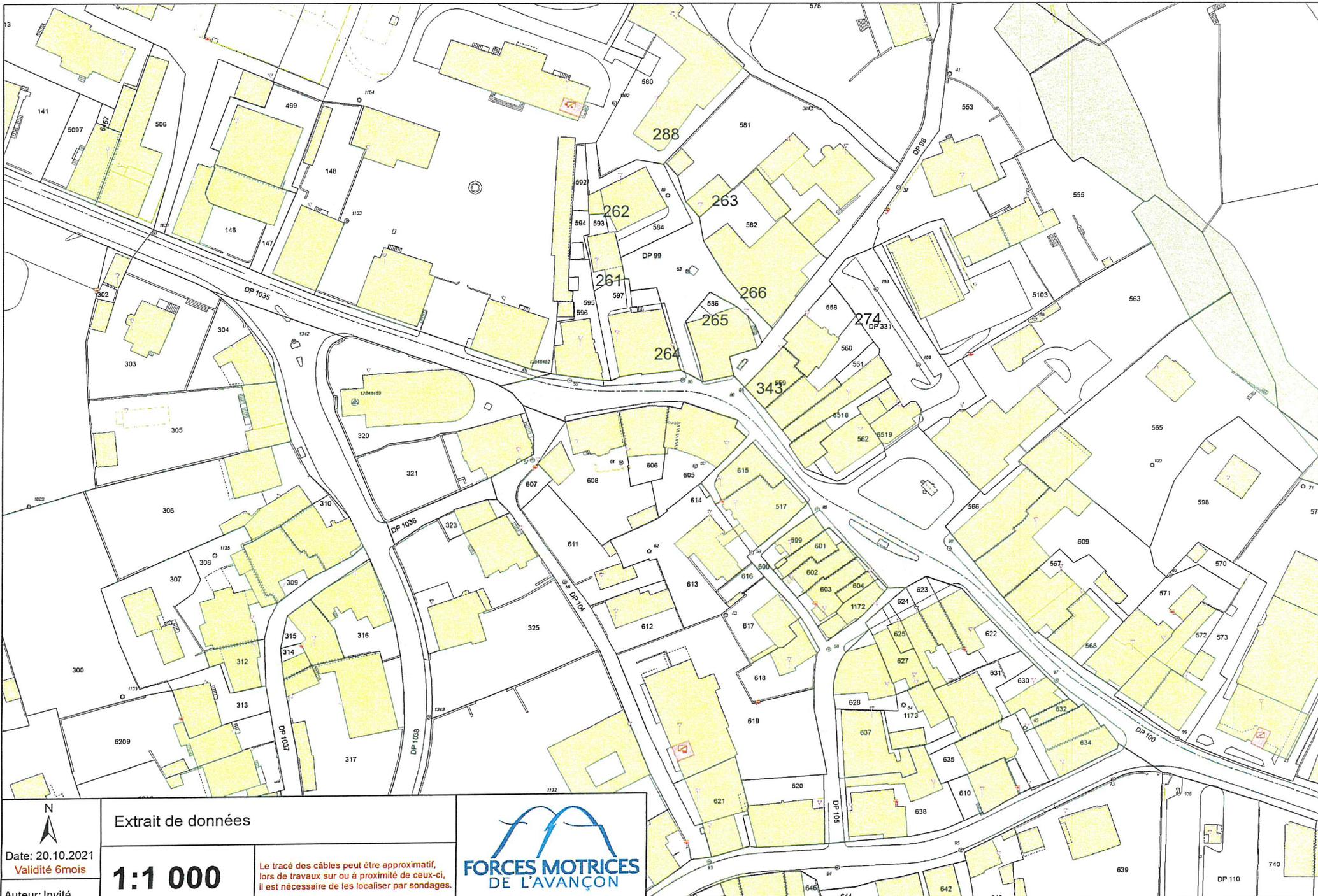
Chemin de l'Ecluse / Avant-projet Ecopoint
sur parcelle communal 6421

COUPE A-A 1:50



COUPE B-B 1:50





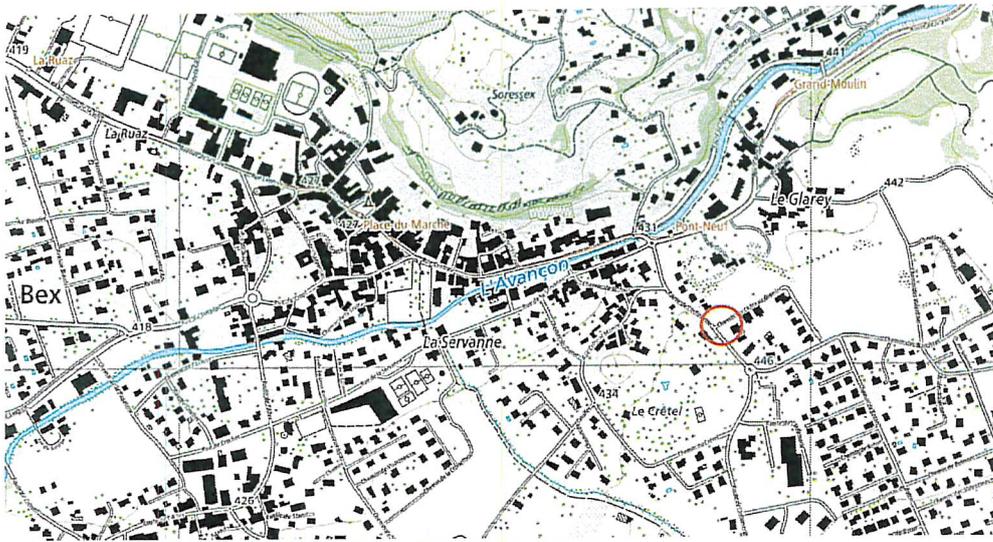
N
Date: 20.10.2021
Validité 6mois
Auteur: Invité

Extrait de données

1:1 000

Le tracé des câbles peut être approximatif, lors de travaux sur ou à proximité de ceux-ci, il est nécessaire de les localiser par sondages.

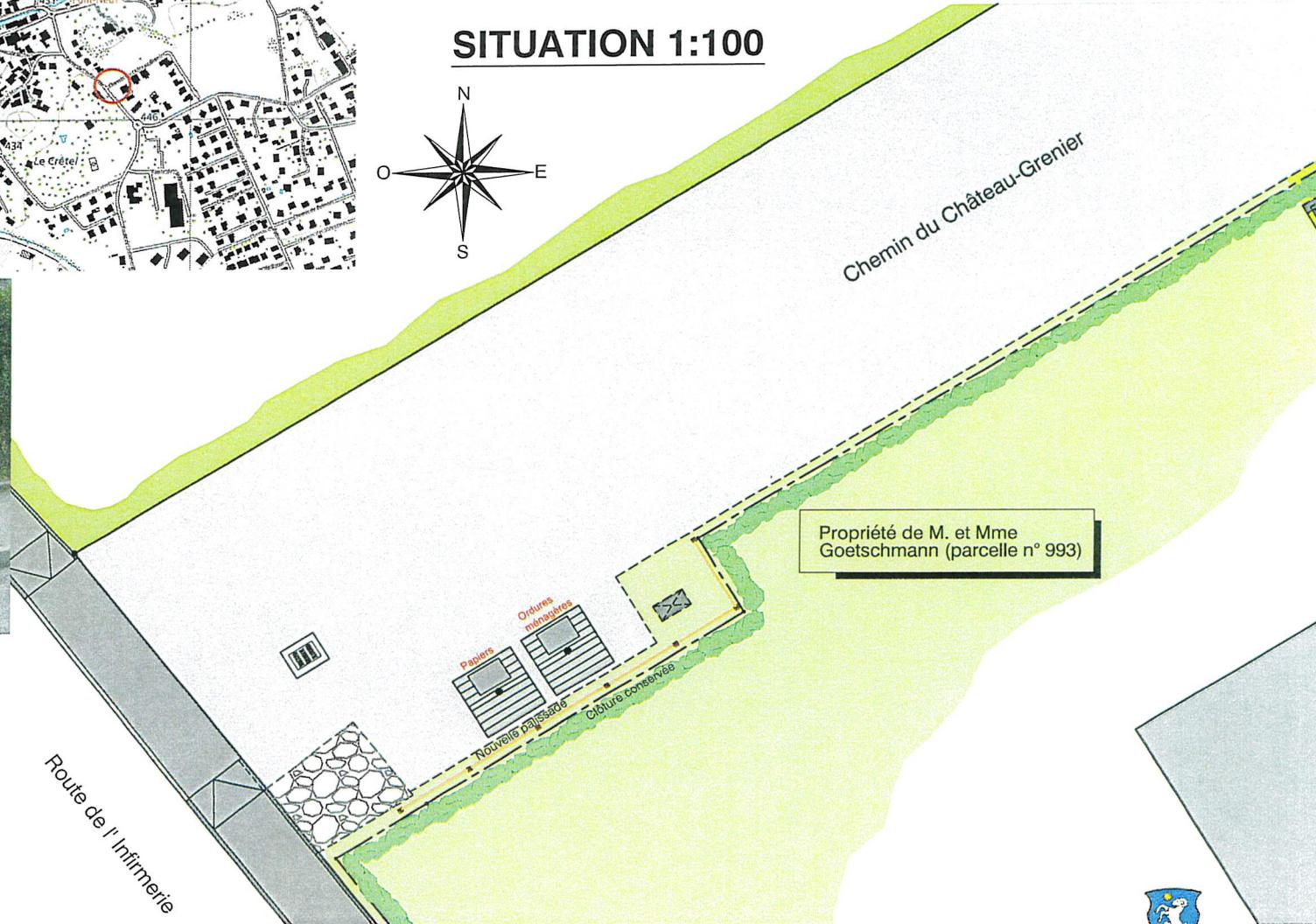
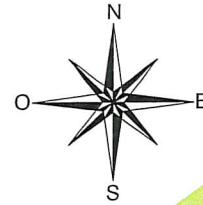




Pour accord propriétaires
M. et Mme Goetschmann :

Bex, le

SITUATION 1:100

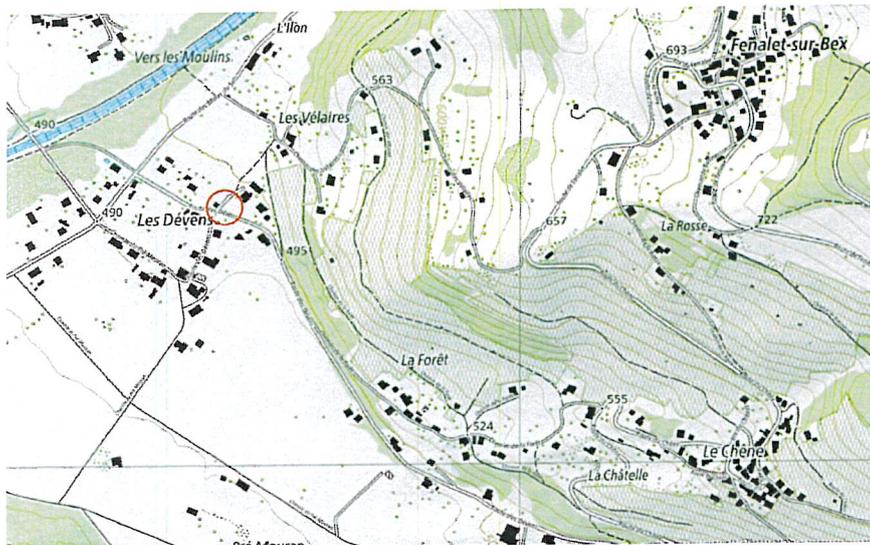


**Chemin du Château-Grenier / Avant-projet Ecopoint
sur parcelle privée 993**

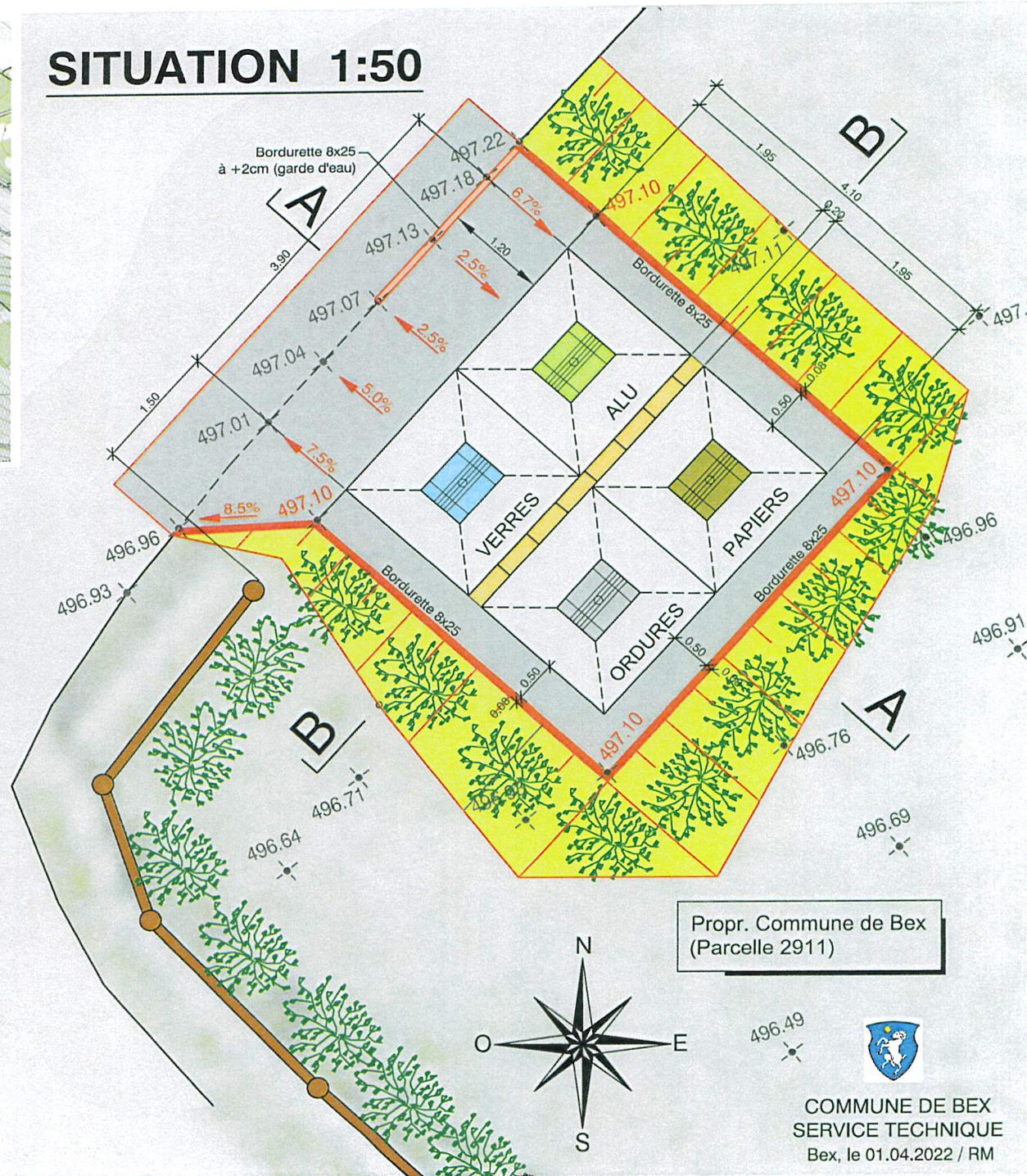
S:\ZZZ Dossiers du service technique\45.02 Ordures - Déchets ménagers\EcoPoint\GLAREY\Propr. Goetschmann



COMMUNE DE BEX
SERVICE TECHNIQUE
Bex, le 01.04.2022 / RM



SITUATION 1:50



Les Dévens / Avant-projet Ecopoint sur parcelle communal 2911